

Test extraordinaire des sirènes

Un nouveau test général des sirènes d'alarme aura exceptionnellement lieu dans l'après-midi du mercredi 23 mai 2018 dans le canton de Neuchâtel et le reste de la Suisse. Le 7 février dernier, lors du traditionnel test national annuel, un dérangement technique avait faussé certains résultats. La cause du problème a pu être identifiée et corrigée. La Confédération a décidé que le test des sirènes devait être répété.

L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) répétera le test des sirènes dans toute la Suisse afin d'avoir la certitude du bon fonctionnement de l'ensemble du dispositif d'alarme. Ce nouveau test des sirènes se déroulera le mercredi 23 mai 2018. Le signal de l'alarme générale sera diffusé à 13h30 et l'alarme-eau sera contrôlée quant à elle entre 14h15 et 15h30 dans les zones à risque situées en aval du barrage du Châtelot. D'autre part, le déclenchement manuel ayant été testé avec succès le 7 février dernier, seul le déclenchement à distance des sirènes fixes sera réalisé. Les membres de la protection civile ne seront ainsi pas engagés à cette occasion.

Rappel du comportement à adopter en cas d'alarme réelle

Les sirènes utilisées pour transmettre l'alarme à la population en cas de catastrophe et de situation d'urgence constituent un élément important du dispositif de protection de la population en Suisse. Tout signal d'alarme générale qui retentirait en dehors de la période d'essai mentionnée ci-dessus signifie que la population pourrait être menacée. Dans ce cas, chacun serait invité à écouter la radio, à suivre les instructions des autorités et à informer ses voisins. Des informations seraient également transmises par d'autres moyens de communication tels que les sites internet des autorités et les médias, les réseaux sociaux, etc.

Le signal d'alarme-eau signifie qu'un danger imminent menace des zones situées en aval d'un barrage. La population devrait alors quitter immédiatement le périmètre menacé. Les personnes se trouvant dans les zones touchées reçoivent préalablement des instructions sur l'alarme-eau et sur les possibilités d'évacuer lesdits lieux.

Transmission d'alarme directement via l'appli dès l'automne 2018

À l'avenir, la population sera également avertie et informée d'un événement au moyen de l'appli et du site Alertswiss, qui complèteront ainsi le système actuel d'alarme et d'information. À cet effet, l'OFPP lancera à l'automne prochain, conjointement avec les partenaires de la protection de la population, de nouvelles fonctionnalités sur la plate-forme existante d'Alertswiss.

⇒ Plus d'informations sur le site de la Confédération : www.sirenes-alarme.ch. Le portail www.alertswiss.ch/fr rassemble aussi des infos essentielles concernant la préparation aux catastrophes et aux situations d'urgence en Suisse et le comportement à adopter.

Pour de plus amples renseignements :

Thierry Michel, chef du service de la sécurité civile et militaire (SSCM), tél: 032 889 53 15.

Neuchâtel, le 22 mai 2018